

Comment obtenir un certibiocide ?

Écrit par DPR Biocides - Anses - Mis à jour Lundi, 04 Juillet 2016 15:59

De manière générale, le certibiocide s'obtient après une formation de 21 heures (soit trois jours) abordant l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides. Ceci étant, les personnes titulaires d'un certificat ou d'une attestation de formation individuelle « certiphyto » valide pour les activités « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » et/ou « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories visées par le texte, peuvent obtenir leur certificat « certibiocide » après une formation réduite à 7 heures (soit une seule journée).